



Assemblée générale

Distr. générale
25 octobre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 79 de l'ordre du jour

**Programme d'assistance des Nations Unies
aux fins de l'enseignement, de l'étude,
de la diffusion et d'une compréhension
plus large du droit international**

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 60/19 de l'Assemblée générale. Il rend compte de l'exécution du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international durant l'exercice biennal 2006-2007 et contient des directives et des recommandations pour son exécution durant l'exercice biennal 2008-2009.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	4
II. Exécution du Programme durant l'exercice biennal 2006-2007	3–59	4
A. Activités de l'Organisation des Nations Unies	3–57	4
1. Activités du Bureau des affaires juridiques	3–47	4
a) Division de la codification	6–32	4
i) Activités : Programme de bourses de perfectionnement en droit international et cours régionaux	6–17	4
ii) Diffusion	18–26	7
iii) Publications	27–32	9
b) Division des affaires maritimes et du droit de la mer	33–37	10
i) Activités : Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer	33–34	10
ii) Diffusion	35–36	10
iii) Publications	37	11
c) Division du droit commercial international	38–42	11
i) Activités	38–40	11
ii) Diffusion	41	12
iii) Publications	42	12
d) Section des traités	43–47	13
i) Activités	43–46	13
ii) Diffusion	47	14
2. Activités de l'Office des Nations Unies à Genève : Séminaire de droit international	48–52	15
3. Activités de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	53–56	16
4. Diffusion des publications juridiques des Nations Unies	57	17
B. Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	58–59	17
III. Directives et recommandations relatives à l'exécution du Programme pendant l'exercice biennal 2008-2009	60–75	18
A. Observations générales	60–61	18
B. Activités de l'Organisation des Nations Unies	62–75	18
1. Bureau des affaires juridiques	62–72	18
a) Division de la codification	63–69	18

b)	Division des affaires maritimes et du droit de la mer	70	20
c)	Division du droit commercial international	71	20
d)	Section des traités.	72	20
2.	Office des Nations Unies à Genève.	73	20
3.	Diffusion	74	20
4.	Communication des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies.	75	20
IV.	Incidences administratives et financières de la participation de l'Organisation des Nations Unies au Programme	76-86	21
A.	Exercice biennal 2006-2007.	76-83	21
B.	Exercice biennal 2008-2009.	84-86	22
V.	Réunions du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	87-94	22
A.	Composition du Comité consultatif	87	22
B.	Examen des rapports du Secrétaire général aux quarante et unième et quarante-deuxième sessions du Comité consultatif	88-94	23

I. Introduction

1. Par sa résolution 60/19, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter en 2006 et 2007 les activités exposées dans son rapport sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/60/441). Au paragraphe 15 de la résolution 60/19, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-deuxième session, un rapport sur l'exécution du Programme en 2006 et 2007 et, après avoir pris l'avis du Comité consultatif pour le Programme, de lui faire des recommandations sur la réalisation de celui-ci dans les années à venir.

2. Le présent rapport porte sur l'exécution du Programme en 2006 et 2007, selon les directives et recommandations qui figuraient dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa soixantième session. Il rend compte notamment des activités qu'a menées l'Organisation des Nations Unies ou auxquelles elle a participé ainsi que des activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

II. Exécution du Programme durant l'exercice biennal 2006-2007

A. Activités de l'Organisation des Nations Unies

1. Activités du Bureau des affaires juridiques

3. Une table ronde intitulée « Terrorisme nucléaire : prévention, sécurité et cadre juridique du contre-terrorisme » a été organisée par le Bureau des affaires juridiques le 18 juin 2007, au Siège.

4. En outre, le nouveau site Web du Bureau, en anglais et en français, a été mis en place et sa page d'accueil sur le site intranet iSeek a été améliorée et actualisée.

5. Le Bureau des affaires juridiques a accueilli des stagiaires et les a affectés dans différentes divisions pour qu'ils participent aux activités du département. Il choisit les stagiaires et détermine la durée et le type de la formation que chacun doit recevoir; il les affecte à des projets dans des domaines auxquels ils portent un intérêt particulier. Toutes les dépenses des stagiaires sont à leur charge.

a) Division de la codification

i) *Activités : Programme de bourses de perfectionnement en droit international et cours régionaux*

6. Comme par le passé, la Division de la codification a continué de s'acquitter de diverses fonctions en tant que Division chargée de l'exécution du Programme d'assistance. En coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), elle a pris les dispositions requises pour déterminer l'orientation générale du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, notamment le choix des boursiers et des conférenciers ainsi que la mise au point du programme d'études. La Division de la codification et l'UNITAR sont restés en contact de façon à assurer la conformité du Programme de bourses

avec les directives approuvées par l'Assemblée générale. De même, la Division est aussi responsable de l'organisation de cours régionaux en droit international, là encore en coopération avec l'UNITAR.

Programme de bourses de perfectionnement en droit international

7. Au paragraphe 2 a) de sa résolution 60/19, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à octroyer, en 2006 et 2007, des bourses de perfectionnement en droit international, dont le nombre devait être fonction des ressources d'ensemble du Programme et qui devaient être attribuées à la demande de gouvernements de pays en développement. En application de ladite résolution, 17 bourses ont été octroyées en 2006¹ et 21 en 2007.

8. Les Programmes de bourses de perfectionnement en droit international pour 2006 et 2007 se sont déroulés à La Haye (Pays-Bas), respectivement du 10 juillet au 18 août 2006 et du 2 juillet au 10 août 2007.

9. Pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international de 2006, qui a été mené en anglais, 321 demandes en provenance de 92 pays avaient été reçues à la date de clôture des inscriptions. Les 17 boursiers retenus pour 2006 (8 hommes et 9 femmes) étaient originaires des pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Barbade, Bolivie, Cameroun, Érythrée, Éthiopie, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Lesotho, Nicaragua, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République-Unie de Tanzanie, Serbie et Sri Lanka. En outre, plusieurs participants autofinancés venant de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), de l'Australie, du Portugal, du Qatar, de la République islamique d'Iran, de la Thaïlande et de la Turquie ont aussi suivi le Programme.

10. Pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international de 2007, qui a été mené en français, 283 demandes en provenance de 58 pays avaient été reçues à la date de clôture des inscriptions. Les 21 boursiers retenus pour 2007 (13 hommes et 8 femmes) étaient originaires des pays suivants : Azerbaïdjan, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Guinée, Haïti, Jordanie, Liban, Madagascar, Mali, Mauritanie, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Sénégal, Tchad, Thaïlande et Viet Nam.

11. Outre une série de cours de droit international public dispensés à l'Académie de droit international de La Haye, le Programme de bourses a aussi proposé de nombreux séminaires et visites d'étude complémentaires, qui ont été organisés par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques et l'UNITAR.

12. En 2006, les cours à l'Académie de La Haye ont porté notamment sur les sujets suivants : « Le droit international à l'épreuve des défis contemporains » (Ch. Dominice, professeur émérite à l'Université de Genève); « La conception et la structure des cours et tribunaux internationaux » (D. D. Caron, professeur à l'Université de Californie à Berkeley); « L'interaction entre traités et droit international coutumier » (Y. Dinstein, professeur à l'Université de Tel-Aviv); « La responsabilité de l'État pour les violations des obligations positives relatives aux droits de l'homme » (R. Pisillo Mazzeschi, professeur à l'Université de Sienne); « Le concept de "patrimoine commun de l'humanité" à l'époque (1967) et

¹ Une bourse a été annulée, l'intéressé n'étant pas en mesure de suivre le Programme.

aujourd'hui » (M. C. W. Pinto, Secrétaire général du Tribunal des réclamations États-Unis-Iran); « L'apport du droit de l'Organisation mondiale du commerce au droit international public » (H. Ruiz Fabri, professeur à l'Université Paris I); et « Le régime international de la non-prolifération nucléaire en évolution », (M. I. Shaker, Vice-Président du Conseil égyptien des affaires étrangères).

13. Les séminaires spéciaux organisés en 2006 ont été consacrés, entre autres, aux thèmes ci-après : « Le droit des traités » (G. Hafner, professeur à l'Université de Vienne); « Le droit des cours d'eau internationaux » (E. Benvenisti, professeur à l'Université de Tel-Aviv); « La protection internationale des droits de l'homme » (E. V. O. Dankwa, professeur à l'Université du Ghana); « Le droit international humanitaire » [A. M. Larosa, conseiller juridique, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)]; « Le droit international de l'environnement » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Le droit de la mer » (T. Treves, juge au Tribunal international du droit de la mer et professeur à l'Université de Milan); « Le droit commercial international et le système commercial multilatéral » [K. Allbeury, Organisation mondiale du commerce (OMC)]; « Le droit des réfugiés » [M. Gottwald, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)]; et « Le droit international de l'investissement » (G. A. Alvarez, conférencier invité de la Yale Law School).

14. En 2007, les cours de l'Académie de La Haye ont porté notamment sur les sujets suivants : « Le droit international au XXI^e siècle » (W. M. Reisman, professeur à la Yale Law School); « L'application en droit interne des jugements et décisions internationaux » (G. Cataldi, professeur à l'Université de Naples « L'Orientale »); « Le recours à la force d'après la jurisprudence des tribunaux internationaux » (M. Pinto, professeur et vice-doyen, faculté de droit de Buenos Aires); « L'efficacité dans l'ordre juridique interne des normes internationales concernant la situation des personnes privées » (E. Lagrange, professeur à l'Université Rennes I); « Une perspective du droit international au travers des civilisations » (Y. Onuma, professeur à l'Université de Tokyo); « Le Conseil de sécurité et les problèmes de responsabilité en droit international » (V. Gowlland-Debbas, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève); et « Le concept de souveraineté en droit international contemporain » (J. Kranz, professeur à l'École d'économie de Varsovie).

15. Les séminaires internationaux organisés en 2007 ont été consacrés, entre autres, aux thèmes ci-après : « Le droit international humanitaire » (D. Montmaz, professeur à l'Université de Téhéran); « Le droit pénal international » (E. David, professeur à l'Université libre de Bruxelles); « Le droit international de l'environnement » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Le droit des traités » (L. Condorelli, professeur à l'Université de Florence et professeur honoraire à l'Université de Genève); « Le droit commercial international » (G. Marceau, Conseiller, OMC); « Le droit international de l'investissement » (J. P. Lavie, professeur à Institut universitaire de hautes études internationales, Genève); « Le droit de la mer » (T. Treves, juge au Tribunal international du droit de la mer et professeur à l'Université de Milan); « La protection internationale des droits de l'homme » (M. Pinto, professeur et vice-doyen, faculté de droit de Buenos Aires); et « Le droit des réfugiés » (M. Gottwald, HCR).

16. Dans le cadre des Programmes de bourses qui se sont déroulés à La Haye en 2006 et 2007, des visites d'étude ont été organisées pour les participants à la Cour internationale de Justice, à la Cour permanente d'arbitrage, à la Cour pénale internationale et au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. En outre, des visites ont aussi eu lieu à Eurojust en 2006 et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en 2007.

Cours régionaux

17. Durant l'exercice biennal 2006-2007, aucun cours régional en droit international n'avait été organisé au moment de l'élaboration du présent rapport, en raison de l'absence de ressources et du fait qu'aucun État Membre n'avait souhaité accueillir un tel cours.

ii) Diffusion

18. La Division de la codification participe à la diffusion électronique d'informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies concernant la codification et le développement progressif du droit international, ainsi que certains aspects de son application. On retrouvera un résumé des activités de la Division dans la section « droit international » de la page d'accueil de l'ONU sous l'intitulé « Codification » (www.un.org/law/lindex.htm). La Division administre le site Web de la Sixième Commission de l'Assemblée générale (www.un.org/ga/sixth) qui offre notamment des liens vers les documents dans toutes les langues officielles et une récapitulation des activités de la Commission classées par session.

19. En outre, des renseignements et de la documentation sont également disponibles sur le site Web du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996 (relative au terrorisme international); du Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, du Comité spécial chargé de l'élaboration d'une convention contre le clonage des êtres humains à des fins de reproduction, du Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.

20. La Division administre aussi le site Web de la Commission du droit international (www.un.org/law/ilc), qui fournit des informations sur l'origine, l'organisation, le programme, les méthodes de travail et les membres de la Commission, ainsi qu'une couverture complète de toutes ses sessions. Ce site a été conçu comme un instrument de recherche pour l'utilisateur intéressé voulant accéder à des informations approfondies sur les questions de droit international examinées par la Commission. Il propose une version électronique à jour de l'*Analytical Guide to the Work of the International Law Commission*, avec des liens vers tous les *Annuaire*s et documents de la Commission dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, si disponibles, et une série de résumés analytiques détaillés de l'examen de chaque point à l'ordre du jour (sur la base de la septième et dernière édition de *La Commission du droit international et son œuvre*). Un mécanisme de recherche globale a aussi été mis en place, donnant aux utilisateurs la possibilité d'effectuer une recherche sur l'intégralité du fonds documentaire de la Commission du droit international.

21. Suite aux débats tenus lors de la réunion de 2005 du Comité consultatif, la Division de la codification a établi un site Web sur le Programme d'assistance (www.un.org/law/programmeofassistance/top.htm) contenant des informations sur le programme et les diverses activités entreprises dans son cadre, des liens vers les documents et publications et des liens vers les autres programmes de formation et séminaires en droit international offerts par d'autres secteurs du Secrétariat.

22. En février 2007, la Division de la codification a lancé un nouveau site Web consacré au *Recueil des sentences arbitrales internationales*, dont l'ensemble des 25 volumes ont été numérisés (www.un.org/law/riaa/). Le site Web a aussi été conçu en gardant à l'esprit les besoins des chercheurs. Dans chaque volume numérisé du *Recueil des sentences arbitrales internationales*, les différentes sentences sont présentées séparément, de façon à permettre à l'utilisateur d'accéder à chacune d'entre elles, au lieu d'avoir à télécharger l'ensemble du volume. Les utilisateurs peuvent effectuer leur recherche dans le site par volume ou par État. En outre, une fonctionnalité de recherche plein-texte est aussi offerte dans le site de façon à donner la possibilité d'effectuer instantanément une recherche dans tous les volumes du *Recueil des sentences arbitrales internationales*. Ce site sera mis à jour périodiquement chaque fois que de nouveaux volumes seront publiés.

23. En outre, la Division continue d'administrer le site Web consacré au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (www.un.org/law/repertory), qui donne accès aux études figurant dans des volumes achevés ainsi qu'à des études sur les décisions prises par les principaux organes des Nations Unies en vertu des différents articles de la Charte, qui seront publiées dans des volumes qui ne sont pas encore achevés. Actuellement, toutes les études en anglais sont disponibles sur le site ainsi qu'un grand nombre des études en français et en espagnol. En outre, une fonctionnalité de recherche plein-texte a été incorporée dans le site de façon à donner à l'utilisateur la possibilité d'effectuer une recherche dans l'ensemble des volumes disponibles en anglais, en français et en espagnol.

24. Les trois volumes du *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de justice*, établis par la Division de la codification, en coopération avec la Cour et son greffier et couvrant les périodes 1948-1991, 1992-1996 et 1997-2002, sont désormais disponibles dans les six langues officielles sur le site Web de la Division de la codification. Ces volumes ont été numérisés avec l'aide de la bibliothèque Dag Hammarskjöld, à New York.

25. Les sites Web administrés par la Division sont largement utilisés et reçoivent un grand nombre de visiteurs originaires de tous les pays du monde.

26. Enfin, la Division a continué de contribuer à l'incorporation des avis juridiques publiés de l'ONU dans la base de données du Global Legal Information Network ou GLIN (Réseau mondial d'information juridique). Le GLIN est une base de données publique regroupant les lois, réglementations, décisions judiciaires et autres sources juridiques complémentaires communiquées par les organismes gouvernementaux et les organisations internationales, qui doit permettre aux organes gouvernementaux de prendre connaissance des lois et réglementations d'autres juridictions lorsqu'ils élaborent eux-mêmes des lois.

iii) *Publications*

27. *Annuaire juridique des Nations Unies*. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, a paru l'édition 1998 de l'*Annuaire juridique* en chinois, anglais, français, russe et espagnol. Ont également paru pendant la même période l'édition 1999 en arabe, chinois, français, russe et espagnol et l'édition 2000 en chinois, russe et espagnol. En outre, l'édition 2001 de l'*Annuaire* en arabe et les éditions 2003 et 2004 en anglais ont été publiées. La Division de la codification a déjà achevé et soumis pour traitement et publication dans les six langues officielles les éditions 1999, 2000, 2001 et 2002. En outre, elle travaille actuellement sur l'édition 2005 de l'*Annuaire*. Cette publication a par ailleurs été récemment étoffée eu égard aux directives existantes concernant sa préparation (résolution 1814 (XVII) de l'Assemblée générale), afin de présenter une vue d'ensemble plus complète des travaux en cours des bureaux juridiques des organismes des Nations Unies.

28. *Recueil des sentences arbitrales internationales*. Durant l'exercice biennal 2006-2007, le volume 25 du *Recueil des sentences arbitrales internationales* a été publié. Les volumes 27 et 28 ont été préparés par la Division de la codification et devraient être publiés d'ici à la fin de 2007. Les travaux sur les volumes 26 et 29 sont en cours.

29. *Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies* et *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Durant la période considérée, le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour réduire le retard dans la publication du *Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, conformément aux résolutions 60/23 et 61/38 de l'Assemblée générale. Il est rendu compte de la situation concernant ces deux *Répertoires* dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/62/124 et Corr.1.

30. *Annuaire de la Commission du droit international*. Durant l'exercice biennal 2006-2007, le volume I de l'*Annuaire 1997* a été publié en espagnol; le volume I de l'*Annuaire 2000* a été publié en français, russe et espagnol; le volume I de l'*Annuaire 2001* a été publié en arabe, anglais et français; le volume II (partie 1) de l'*Annuaire 1995* a été publié en anglais, en français et en espagnol; et le volume II (partie 2) de l'*Annuaire 2000* a été publié en anglais, français et espagnol.

31. En 2007, la Division de la codification a publié la septième édition (vol. I et II) de *La Commission du droit international et son œuvre*, qui met à jour l'édition précédente en y incorporant un résumé des faits nouveaux intéressant les travaux de la Commission, les textes des nouveaux projets d'articles rédigés par la Commission ainsi que le texte d'une nouvelle convention élaborée sur la base de ces projets.

32. La nouvelle édition du *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice*, couvrant la période 2003-2007, est en préparation. De même, la Division élabore, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, une nouvelle édition des *Instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international*, qui sera disponible dans les six langues officielles.

b) Division des affaires maritimes et du droit de la mer

i) Activités : Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer

33. La bourse financée par la Dotation permet aux bénéficiaires de mener, dans les universités participantes, des études de troisième cycle et des recherches dans le domaine du droit de la mer, de son application et des affaires maritimes. Elle est attribuée par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique de l'ONU, sur la recommandation du Groupe consultatif, après examen préalable par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, avec le concours de la Division de la codification, des candidatures individuelles. Le Groupe consultatif se réunira le 8 novembre 2007 pour sélectionner un candidat pour la vingt-deuxième bourse.

34. Dans le passé, la bourse a été attribuée à des ressortissants des pays suivants : Népal (1986); République-Unie de Tanzanie (1987); Chili (1988); Trinité-et-Tobago (1989); Sao Tomé-et-Principe (1990); Yougoslavie (1991); Thaïlande (1992); Kenya (1993)²; Cameroun et Seychelles (1994); Tonga (1995); Indonésie (1996); Samoa (1997); Nigéria et Papouasie-Nouvelle-Guinée (1998); Barbade et Sri Lanka (1999); Kenya (2000); Bulgarie et République islamique d'Iran (2001); Cap-Vert et Colombie (2002); Argentine (2003); Sri Lanka (2004); Palaos (2005); et Viet Nam (2006).

ii) Diffusion

35. Le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, accessible à partir de la page d'accueil de l'Organisation des Nations Unies (www.un.org/depts/los/index.htm), présente des informations sur presque tous les aspects des océans et du droit de la mer. Ces informations concernent notamment : a) la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982, l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention et l'Accord de 1995 sur les stocks de poissons (y compris des informations sur la réunion des États parties à la Convention de 1982, sur les consultations informelles des Parties à l'Accord de 1995 et sur la Conférence d'examen de l'Accord); b) les activités liées au point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale intitulé « Les océans et le droit de la mer », y compris le Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, les rapports du Secrétaire général, les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et d'autres documents de l'Assemblée publiés au titre de ce point de l'ordre du jour, des documents et des informations relatifs au mécanisme de notification et d'évaluation systématique à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, et les documents officiels de l'Assemblée générale rendant compte des débats de l'Assemblée sur la question; c) la Commission des limites du plateau continental, l'Autorité internationale des fonds marins et le Tribunal international du droit de la mer; d) le règlement des différends, en particulier le choix de la procédure conformément à l'article 287 de la Convention de 1982 et les déclarations faites au titre de l'article 298, et les listes de conciliateurs, d'arbitres et d'experts; et e) le renforcement des capacités et la formation, notamment le Programme de bourses d'études de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe, le Fonds d'affectation spéciale de coopération technique créé

² Le candidat retenu n'a pu utiliser la bourse pour des raisons personnelles; faute de temps, elle n'a pu être attribuée à un autre candidat.

sur la base d'un accord entre l'Organisation des Nations Unies et la Nippon Foundation et les fonds d'affectation spéciale liés à la Commission des limites du plateau continental, au Tribunal international du droit de la mer, au Processus consultatif et au programme TRAIN-SEA-COAST.

36. On trouve également sur le site Web de la Division de la documentation concernant le Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales, ainsi que les textes des traités de délimitation des frontières maritimes et des lois nationales concernant les zones maritimes, des liens vers les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les établissements d'enseignement de premier plan qui s'occupent des océans et du droit de la mer et, enfin, des listes très complètes de documents et publications visant à faire mieux comprendre le régime juridique établi par la Convention de 1982.

iii) *Publications*

37. Durant la période considérée, la Division a publié cinq numéros (n^{os} 58 à 62) du *Bulletin du droit de la mer*, où sont présentées des informations actualisées sur le droit de la mer et les affaires maritimes, y compris les législations nationales, les traités bilatéraux et multilatéraux et les décisions des juridictions internationales et des tribunaux arbitraux. La Division a également publié les numéros 22, 23 et 24 de la *Circulaire d'information sur le droit de la mer*, qui fait le point des mesures prises par les États parties pour mettre en œuvre la Convention de 1982, de même que le manuel de formation au tracé des limites extérieures du plateau continental au-delà de 200 milles marins et à l'élaboration des demandes à soumettre à la Commission des limites du plateau continental (*The Law of the Sea: Training Manual for Delineation of the Outer Limits of the Continental Shelf Beyond 200 Nautical Miles and for Preparation of Submissions to the Commission on the Limits of the Continental Shelf*³).

c) **Division du droit commercial international**

i) *Activités*

38. Les activités menées par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et son secrétariat (la Division du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques), en relation avec le Programme d'assistance, visent principalement à promouvoir l'harmonisation et l'unification du droit commercial international en diffusant des informations sur les textes issus des travaux de la Commission auprès des fonctionnaires, des juges, des avocats et des universitaires, en particulier de pays en développement, conformément au mandat de la Commission, principal organe juridique des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international.

39. Dans sa résolution 61/32, l'Assemblée générale a approuvé les efforts déployés et les initiatives prises par la Commission pour promouvoir la primauté du droit aux échelons national et international dans le domaine du droit commercial international. L'Assemblée a également demandé de nouveau aux gouvernements,

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.06.V.4.

aux organismes compétents des Nations Unies et aux organisations, institutions et personnes privées intéressées de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et, le cas échéant, de financer des projets spéciaux et d'aider de toute autre manière le secrétariat de la Commission dans ses activités d'assistance technique, en particulier dans les pays en développement. L'Assemblée a aussi engagé le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organismes d'aide au développement, ainsi que les gouvernements, à appuyer le programme d'assistance technique de la Commission, à coopérer avec celle-ci et à coordonner leurs activités avec les siennes.

40. Conformément aux dispositions des résolutions 60/20 et 61/32 de l'Assemblée générale, la Commission a poursuivi ses initiatives visant à développer, par l'entremise de son secrétariat, son programme d'assistance technique et de coopération. Elle a ainsi organisé des activités dans plusieurs pays en développement afin d'aider ceux-ci à évaluer leurs besoins de modernisation de la législation nationale sur le droit commercial international et à adopter et appliquer ses textes. Elle a également participé à des activités organisées ou coordonnées par d'autres organisations. De plus, des membres de son secrétariat sont intervenus dans le cadre d'un certain nombre de séminaires et de cours organisés et financés par d'autres institutions. Le secrétariat établit chaque année à l'intention de la Commission une note relative à ses activités d'assistance technique et de coopération. La note la plus récente figure dans le document A/CN.9/627.

ii) *Diffusion*

41. Le site Web de la Commission (www.uncitral.org) présente des informations sur les textes de cet organe et les travaux en cours à l'intention des gouvernements, des représentants auprès de la Commission, des chercheurs, des spécialistes et des autres personnes intéressées. Consultable dans les six langues officielles de l'ONU, le site donne également accès à la jurisprudence concernant les textes émanant de la Commission, aux archives, aux résultats d'études et à d'autres informations concernant le droit commercial international. Le nombre de visiteurs a quadruplé depuis le lancement du nouveau site en juin 2005, et l'analyse des consultations indique que la disponibilité des documents dans chacune des langues officielles est très appréciée. Le site est régulièrement enrichi par l'ajout de nouveaux documents, de fonctions supplémentaires et d'archives. La numérisation des archives officielles de la Commission est en cours, avec l'aide de la bibliothèque Dag Hammarskjöld de New York, et les documents numérisés sont affichés sur le site de la Commission et sur celui du Système de diffusion électronique des documents (Sédoc).

iii) *Publications*

42. En 2006 et 2007, la Division du droit commercial international a publié les sommaires n^{os} 47 à 65 du *Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI* (CLOUT), les *Annuaire* 2003 et 2004 de la Commission ainsi que le *Guide de la CNUDCI* et la Note explicative du secrétariat de la Commission relative à la Convention sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux⁴. Un rapport sur la situation relative à la ratification et à l'adoption des textes de la Commission et la bibliographie complète de la Commission sont

⁴ Voir *Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.V.2).

établis chaque année à la demande de cette dernière. Ces documents sont également disponibles dans les six langues officielles de l'ONU et font l'objet d'une mise à jour régulière sur le site Web de la Commission.

d) Section des traités

i) Activités

43. La Section des traités du Bureau des affaires juridiques a continué de développer son programme d'assistance technique sur le droit des traités et la pratique en la matière dans le cadre de la « Stratégie pour l'avènement d'une ère d'application du droit international : plan d'action ». Outre l'assistance technique et les conseils habituellement fournis aux missions permanentes auprès de l'ONU, aux institutions spécialisées, aux commissions régionales, aux organes créés en vertu d'instruments internationaux et au Secrétariat de l'ONU sur l'enregistrement et la publication des traités et la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire, la Section a également fourni une aide et des conseils sur les traités et instruments connexes enregistrés et conservés dans sa base de données et sur la rédaction des clauses finales des traités multilatéraux.

44. Avec la collaboration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), la Section des traités a organisé en mai et novembre 2006 et en avril 2007 au Siège de l'ONU des séminaires en anglais et en français sur le droit des traités et la pratique en la matière. En juillet 2006, la Section a participé au Libéria à un atelier sur le renforcement des capacités dans ce domaine, organisé conjointement par le Secrétariat de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Mission des Nations Unies au Libéria et la Banque mondiale. En janvier 2007, un autre atelier sur le thème du renforcement des capacités s'est tenu en Indonésie, avec le concours du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de l'UNITAR et du secrétariat du Forum des îles du Pacifique. Ont participé à cet atelier, organisé par le Ministère indonésien des affaires étrangères, l'Australie, le Bangladesh, le Cambodge, la Chine, les Fidji, les Îles Cook, l'Indonésie, la Malaisie, les Maldives, Micronésie (États fédérés de), Nauru, les Palaos, les Philippines, le Samoa, Singapour, la Thaïlande, le Timor-Leste, les Tonga, la Turquie et Vanuatu. En février 2007, la Section des traités a assisté à un atelier régional pour l'Asie centrale et le Caucase sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, parrainé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et organisé par le Gouvernement turc. Enfin, la Section a également organisé en mai 2007, avec le concours de la Division du droit commercial international et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, un atelier consacré au renforcement des capacités. Ont participé à cet atelier, accueilli par le Ministère slovène des affaires étrangères, des représentants des Ministères des affaires étrangères et de la justice des pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Roumanie et Serbie.

45. La manifestation « Thème 2006 : franchir les frontières » s'est déroulée du 13 au 15 septembre 2006 parallèlement au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui s'est tenu les 14 et 15 septembre au Siège. La publication correspondante est parue en juillet 2006 et a été distribuée à toutes

les missions permanentes, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales concernées, entre autres. En juin 2006, l'UNITAR a également organisé avec l'aide de la Section des traités une table ronde sur les migrations.

46. La manifestation « Thème 2007 : vers une participation et une mise en œuvre universelles – cadre juridique général pour la paix, le développement et les droits de l'homme » se tiendra du 25 septembre au 2 octobre 2007. La publication correspondante est parue en juillet et a été distribuée à toutes les missions permanentes, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales concernées, entre autres.

ii) *Diffusion*

47. Conformément aux souhaits des États Membres, la Section des traités a continué à améliorer et à renforcer son programme d'informatisation afin de faciliter le stockage, la recherche et la diffusion rapide des informations concernant les traités, dont la plupart figurent désormais sur le site Web de la Collection des traités des Nations Unies (<http://untreaty.un.org>). Des informations à jour sur les formations offertes au Siège de l'ONU et dans les régions ont été placées sur le site avec les publications correspondantes. Une assistance technique a en outre été fournie aux États Membres pour les aider à constituer leurs propres bases de données et collections de traités. La Collection des traités des Nations Unies présentée sur le site Web a été mise à jour avec l'ajout de tous les traités publiés dans le *Recueil des Traités* de l'Organisation des Nations Unies jusqu'au mois d'enregistrement de juin 2005. En outre, les copies certifiées conformes des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général ont été placées sur le site et un système automatisé d'affichage et de diffusion des notifications de dépôt (CN) a été mis en service. Ont aussi été affichés sur le site les traités multilatéraux ouverts à la signature et un aperçu des réserves, objections et retraits (Survey of Reservations, Objections and Withdrawals – A Study on Human Rights Treaties). La publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général – état au 31 décembre 2006*⁵ a été enregistrée sur un CD-ROM, qui comporte un lien hypertexte vers le site Web correspondant en vue d'une mise à jour. Des liens d'accès directs ont été fournis à la Division de la codification ainsi qu'aux membres de la Commission du droit international et de la Sixième Commission de l'Assemblée générale. Les capacités de traitement de données et de publication sur le Web de la Section des traités ont été sensiblement renforcées. Les usagers des pays en développement, les organisations non gouvernementales, les gouvernements, les usagers au sein du système des Nations Unies et les membres de la Commission du droit international se sont vu accorder un accès gratuit au site Web de la Collection des traités des Nations Unies. Afin de répondre aux attentes des États Membres et de favoriser une meilleure connaissance et une plus large compréhension du droit international, comme demandé par l'Assemblée générale, des mesures ont été prises pour faciliter encore davantage l'accès à ce site. Il est envisagé de supprimer d'ici à la fin de 2007 le droit d'utilisation instauré en 1997 suite à la recommandation de l'Assemblée générale visant à étudier d'un point de vue pratique et économique la possibilité d'amortir les frais occasionnés par la diffusion sur l'Internet du *Recueil des Traités* des Nations Unies et des *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.V.3.

(résolution 51/158). En effet, les coûts de mise en place de ce service ont été entièrement amortis.

2. Activités de l'Office des Nations Unies à Genève : Séminaire de droit international

48. Les quarante-deuxième et quarante-troisième sessions du Séminaire de droit international se sont déroulées au Palais des Nations à Genève du 3 au 21 juillet 2006 et du 9 au 27 juillet 2007, respectivement pendant les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions de la Commission du droit international. Les 25 candidats (14 hommes et 11 femmes) choisis en 2006 étaient originaires des pays suivants : Arménie, Australie, Brésil, Cambodge, Chine, Congo, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Haïti, Hongrie, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Maroc, Mexique, Pérou, Sénégal, Togo et Trinité-et-Tobago. Les 26 candidats (11 hommes et 15 femmes) retenus en 2007 venaient quant à eux des pays suivants : Argentine, Bangladesh, Chine, Costa Rica, Cuba, États-Unis d'Amérique, Gambie, Guatemala, Inde, Iraq, Irlande, Japon, Lituanie, Madagascar, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Niger, Ouganda, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Sri Lanka et Uruguay.

49. Le Séminaire est financé par des contributions volontaires des États Membres et au moyen de bourses octroyées par les gouvernements à leurs nationaux. En 2006 et en 2007, les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Chine, de Chypre, de la Croatie, de la Finlande, de la Hongrie, de l'Irlande, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de la République tchèque, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse ont ainsi octroyé des bourses, qui ont permis d'assurer une répartition géographique adéquate et de retenir des candidats méritants qui n'auraient pu autrement participer au Séminaire. Pour la session de 2006, 19 candidats ont obtenu des bourses complètes (frais de voyage et frais de subsistance) et un candidat a reçu une bourse partielle (frais de subsistance seulement). En 2007, des bourses complètes ont été octroyées à 15 candidats et des bourses partielles à 2 candidats.

50. Les séminaires ont été ouverts par le Président de la Commission du droit international, Guillaume Pambou-Tchivounda en 2006 et Ian Brownlie en 2007. L'organisation, l'administration et la conduite des Séminaires ont été assurées par M. Ulrich von Blumenthal, conseiller juridique principal de l'Office des Nations Unies à Genève.

51. En 2006, des membres de la Commission ont présenté des exposés sur les sujets ci-après : « Actes unilatéraux » (V. Rodríguez Cedeño); « Protection diplomatique » (J. Dugard); « Le cas du Darfour devant la Cour pénale internationale » (D. Momtaz); « Responsabilité internationale pour les activités qui ne sont pas interdites par le droit international » (P. S. Rao); « Ressources naturelles partagées » (C. Yamada); « Fragmentation du droit international » (M. Koskenniemi); et « Responsabilité des organisations internationales » (G. Gaja). Des spécialistes des différentes questions sont également intervenus sur les thèmes suivants : « Les travaux de la Commission du droit international », « Le droit international des réfugiés », « Le système de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce » et « Le Conseil des droits de l'homme ». Des visites d'étude à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, au

Musée de la Croix-Rouge internationale et du Croissant-Rouge et au Palais Wilson ont aussi été organisées.

52. En 2007, des membres de la Commission ont présenté des exposés sur les sujets ci-après : « Responsabilité des organisations internationales » (G. Gaja); « Le statut de la Cour pénale internationale : une avancée du droit international » (P. Escarameia); « La Commission du droit international vue de l'intérieur » (A. Pellet); « Le système américain de protection des droits de l'homme » (E. Vargas Carreño); « Le système européen de protection des droits de l'homme » (L. Caflisch); « Ressources naturelles partagées » (C. Yamada); « Assistance des États en cas de faits internationalement illicites commis par d'autres États – responsabilité et développement du droit » (G. Nolte); « Élaboration d'une convention générale contre le terrorisme » (A. P. Perera); « *Aut dedere aut judicare* » (Z. Galicki); et « Expulsion des étrangers » (M. Kamto). Des spécialistes sont également intervenus sur les questions suivantes : « Les travaux de la Commission du droit international »; « Réserves aux traités »; « L'Organisation mondiale du commerce : enjeux actuels »; « Le système de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce »; et « Le Conseil des droits de l'homme, un an après ». Des visites d'étude à l'Organisation mondiale du commerce, au Musée de la Croix-Rouge internationale et du Croissant-Rouge, à la « Salle de l'Alabama » de l'hôtel de ville de Genève et au Palais Wilson ont aussi été organisées.

3. Activités de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

53. Outre l'organisation, en coopération avec le Bureau des affaires juridiques, de divers séminaires (voir la partie I ci-dessus), l'UNITAR a mené en 2006 et 2007 un certain nombre d'activités liées à l'enseignement, à l'étude, à la diffusion et à une compréhension plus large du droit international, parmi lesquelles on peut citer : un programme de formation sur les aspects juridiques de la dette et de la gestion et de la négociation financières à l'intention des pays d'Afrique francophones et anglophones, des républiques d'Asie centrale, de l'Azerbaïdjan et d'autres pays; un atelier destiné à contribuer au dialogue en cours sur l'adoption d'un régime juridique régissant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages tirés de leur utilisation, tenu au Brésil, en mars 2006; un séminaire sur le droit international de l'environnement et le droit des traités à l'intention de responsables politiques du Tadjikistan, en juin 2006; un programme de bourses sur le droit international et le droit comparé de l'environnement, qui s'est déroulé en Hongrie en juillet et août 2006; une formation à la diplomatie et au droit international à l'intention de fonctionnaires publics, qui a été dispensée en Érythrée, en mai et juin 2006, et au Myanmar, en septembre et octobre 2006; et un séminaire sur les travaux de la CNUDCI, tenu en Autriche, en novembre 2006.

54. L'UNITAR a également organisé plusieurs ateliers et séminaires au Siège de l'Organisation des Nations Unies, notamment des séries d'ateliers sur les grands problèmes migratoires, la paix et la sécurité, l'économie et les finances internationales et les négociations dans un contexte multilatéral. Par ailleurs, le Bureau de l'UNITAR à New York organise chaque année des ateliers sur la négociation des instruments juridiques internationaux ainsi que l'atelier de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'UNITAR sur la propriété intellectuelle internationale, le programme de bourses de perfectionnement de l'UNITAR à la faculté de droit de l'Université Columbia, le programme pour les

visiteurs de l'UNITAR à la faculté de droit de la New York University et l'atelier sur le commerce international et le Cycle de négociations de Doha.

55. Par ailleurs, en avril 2006, l'UNITAR a aidé la Cour internationale de Justice à organiser à l'occasion de son soixantième anniversaire un débat informel de deux jours avec les juges, les conseillers juridiques, les agents et les avocats impliqués dans les affaires dont la Cour avait été saisie ces 10 dernières années.

56. En 2007, l'UNITAR a également proposé un cours de formation à distance en anglais, français et espagnol, sur le droit international de l'environnement, auquel se sont inscrits 95 participants originaires de 29 pays différents. Enfin, du 9 février au 27 avril 2007, l'UNITAR a offert un premier cours de formation en ligne gratuit sur les grands principes du droit international de l'environnement, dont ont pu bénéficier au total 213 participants originaires de 166 pays différents.

4. Diffusion des publications juridiques des Nations Unies

57. Conformément au paragraphe 48 du rapport du Secrétaire général de 2005 sur le Programme d'assistance (A/60/441) et au paragraphe 1 de la résolution 60/19 de l'Assemblée générale autorisant l'exécution du Programme, des exemplaires des publications juridiques des Nations Unies parues en 2006 et 2007 ont été adressés aux organismes des pays en développement déjà bénéficiaires du Programme et à d'autres institutions d'un certain nombre de pays, en particulier de pays en développement, en faveur desquelles ces publications sont demandées par les États Membres concernés. La Cour internationale de Justice a continué à adresser des exemplaires de ses publications à des organismes bénéficiant du Programme et les décisions de la Cour peuvent être consultées sans délai sur son site Web (www.icj-cij.org/icjwww/idécisions.htm).

B. Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

58. La diffusion des instruments normatifs de l'UNESCO (35 conventions, 31 recommandations et 13 déclarations) a été considérablement facilitée par la création en 2004 d'un site Web par l'Office des normes internationales et des affaires juridiques (www.unesco.org/legal_instruments). Le grand public a désormais aisément accès aux textes des instruments internationaux adoptés par la Conférence générale ou sous les auspices de l'UNESCO et peut notamment prendre connaissance de l'état des ratifications, réserves ou déclarations des États parties. Les textes juridiques fondamentaux de l'Organisation sont également consultables sur le site Web, de même qu'un grand nombre de documents ayant trait à ses activités normatives.

59. En mars 2006, à l'occasion du soixantième anniversaire de l'UNESCO, un colloque a été organisé sur le thème « L'UNESCO : Soixante ans d'action normative dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture », auquel ont participé un grand nombre de spécialistes (professeurs et chercheurs venus d'universités françaises et du monde entier, représentants des États Membres de l'UNESCO et avocats travaillant dans les organisations internationales). Cette réunion avait pour but d'évaluer l'impact de l'action normative de l'UNESCO sur le droit international. Un ouvrage en deux volumes dans lequel seront reproduits tous

les exposés présentés à cette occasion ainsi qu'un recueil des instruments normatifs de l'UNESCO sera publié au dernier trimestre de 2007.

III. Directives et recommandations relatives à l'exécution du Programme pendant l'exercice biennal 2008-2009

A. Observations générales

60. Les directives et recommandations demandées par l'Assemblée générale au paragraphe 15 de sa résolution 60/19 sont présentées dans les paragraphes ci-après. Lors de leur formulation, il a été tenu compte du fait que dans sa résolution, l'Assemblée n'a pas prévu de nouvelles ressources budgétaires pour ce programme, s'en tenant au contraire pour le financement des activités prévues au niveau global des crédits ouverts et des contributions volontaires des États.

61. Il est donc recommandé en substance que l'ONU et les autres institutions poursuivent les activités en cours dans le cadre du Programme et les développent et les étoffent si elles disposent des ressources nécessaires. En principe, il ne devrait être entrepris d'activités nouvelles que si le niveau global des crédits ouverts ou des contributions volontaires le permet.

B. Activités de l'Organisation des Nations Unies

1. Bureau des affaires juridiques

62. En ce qui concerne la formation des stagiaires, il sera dûment tenu compte du principe de la répartition géographique lors de la sélection des candidats, tout en tirant pleinement parti des possibilités existantes, indépendamment des questions de nationalité.

a) Division de la codification

63. Pendant l'exercice biennal 2008-2009, la Division de la codification devrait continuer de s'acquitter des diverses fonctions en rapport avec les objectifs du Programme, indiqués dans le présent rapport, notamment : la participation au Programme de bourses de perfectionnement en droit international; les cours régionaux; la formation des stagiaires; les cours sur les questions de droit international; les services organiques nécessaires au Comité consultatif et à la Sixième Commission pour ce qui est du point de l'ordre du jour concernant le Programme d'assistance des Nations Unies; et la diffusion de l'information sur la codification et le développement progressif du droit international.

64. *Programme de bourses de perfectionnement en droit international.* Un certain nombre de bourses devraient continuer d'être accordées chaque année au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Des bourses supplémentaires pourront aussi être financées au moyen du Fonds d'affectation spéciale du Programme d'assistance, en fonction du montant des contributions volontaires reçues chaque année. Le Programme devrait aussi être ouvert à un petit nombre de personnes qui y participeraient à leurs frais.

65. Les directives énoncées dans les résolutions de l'Assemblée générale devraient être suivies, notamment lorsqu'il est jugé souhaitable d'utiliser autant que possible les ressources et les installations mises à disposition par les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes, et nécessaire de veiller, lors du choix des conférenciers devant intervenir lors des séminaires du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, à ce que tous les grands systèmes juridiques et toutes les régions géographiques soient représentés. Il ne faut épargner aucun effort pour que les conférenciers et les séminaires restent de qualité. Les programmes de 2008 et 2009 se dérouleront de nouveau en une seule langue afin d'en limiter le coût.

66. Par ailleurs, il convient d'exploiter dans toute la mesure du possible des ressources humaines et matérielles de l'Organisation pour l'exécution du Programme de bourses, afin d'obtenir les meilleurs résultats en limitant les dépenses au maximum. Les enseignants qualifiés pour intervenir lors des séminaires devraient de préférence être choisis parmi le personnel de l'Organisation, ce qui permettrait de ramener les honoraires de consultants à un minimum et de tirer pleinement parti des connaissances spécialisées du personnel de l'Organisation en droit international et dans les domaines connexes.

67. À l'invitation du Bureau des affaires juridiques, l'UNITAR devrait continuer de participer à l'organisation du Programme de bourses, selon que de besoin, et dans le respect des directives exposées ci-dessus.

68. *Cours régionaux.* Il était prévu au départ de proposer périodiquement des cours régionaux en droit international dans trois régions à tour de rôle, à savoir l'Afrique, l'Asie et la Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes. Malheureusement, il n'a pas toujours été possible d'organiser ces cours de manière régulière, comme le souhaitait l'Assemblée générale, faute de moyens et en raison des difficultés rencontrées pour trouver des pays hôtes. Étant donné la demande importante de formations en droit international émanant des pays en développement, dont témoigne l'augmentation exponentielle des candidatures au Programme de bourses de perfectionnement, il est recommandé d'essayer de nouveau d'organiser régulièrement des cours régionaux selon le principe du roulement, comme prévu à l'origine. Les États Membres qui sont prêts à accueillir de tels cours sont donc invités à le faire savoir à la Division de la codification et à verser des contributions volontaires aux fins de leur financement. La Division étudiera par ailleurs les moyens d'organiser ces cours de manière plus efficace, dans la limite des ressources existantes.

69. *Médiathèque du droit international des Nations Unies.* La Médiathèque a été créée en 1997 pour favoriser la diffusion et la plus large compréhension du droit international, en mettant des cassettes pédagogiques à la disposition des institutions publiques et universitaires, en particulier dans les États en développement, et de leurs établissements d'enseignement, pour les aider à intégrer le droit international dans leurs programmes d'enseignement. En raison des difficultés d'ordre pratique posées par le prêt de ces cassettes aux pays intéressés, la Médiathèque n'a pas donné les résultats escomptés. Pour améliorer ce service en tirant parti des nouvelles technologies, la Division de la codification étudie la possibilité de créer et gérer un site Web donnant accès à des outils audiovisuels dans le domaine du droit international. Le développement de ce site dépendra en large mesure des fonds disponibles au titre des contributions volontaires. La collection de cassettes

existante sera conservée dans la médiathèque de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld pour visionnage sur place.

b) Division des affaires maritimes et du droit de la mer

70. Le Bureau des affaires juridiques continuera de décerner au moins une bourse au titre de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe, sous réserve du versement de nouvelles contributions volontaires destinées expressément à cette dotation et conformément aux règles et directives concernant l'octroi de ces bourses.

c) Division du droit commercial international

71. La Division du droit commercial international continuera de fournir, dans le domaine du droit commercial international, les formations et les aides les plus utiles aux pays en développement, conformément aux recommandations faites par la CNUDCI et l'Assemblée générale en la matière et dans la limite des ressources existantes.

d) Section des traités

72. La Section des traités poursuivra son programme d'assistance technique sur le droit des traités et la pratique conventionnelle, ainsi que ses séminaires et autres activités décrites plus haut.

2. Office des Nations Unies à Genève

73. *Séminaire de droit international de Genève.* Si les contributions volontaires versées par les États le permettent, de nouvelles sessions du Séminaire seront organisées en 2008 et 2009, parallèlement à celles de la Commission du droit international. Ces sessions devraient être programmées à un moment où le Séminaire pourra bénéficier des services requis, y compris en matière d'interprétation.

3. Diffusion

74. Des documents concernant des questions d'intérêt juridique continueront d'être publiés sur l'Internet ainsi que sur d'autres supports électroniques.

4. Communication des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies

75. Des exemplaires des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies parues en 2008 et 2009 seront fournis aux institutions des pays en développement déjà bénéficiaires du Programme et à d'autres institutions des pays en développement, en faveur desquelles ces publications sont demandées par les États Membres intéressés. Les nouvelles demandes seront étudiées au cas, en tenant compte de la disponibilité des publications juridiques concernées.

IV. Incidences administratives et financières de la participation de l'Organisation des Nations Unies au Programme

A. Exercice biennal 2006-2007

76. Pour l'exercice biennal 2006-2007, les coûts réels de production et de distribution des publications aux institutions des pays en développement sont couverts par les crédits ouverts au titre des services administratifs et services communs pour les programmes de fond dont relève chaque publication.

77. Pour le financement des dépenses afférentes à l'octroi par l'ONU d'un certain nombre de bourses en fonction des ressources globales disponibles aux fins du Programme, il a été proposé d'imputer un montant total de 437 100 dollars au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.

78. Dans sa résolution 60/19, l'Assemblée générale a prié de nouveau les États Membres et les institutions et les particuliers intéressés de verser des contributions volontaires pour financer le Programme. Des notes verbales ont donc été adressées aux États Membres les 12 janvier 2006 et 22 mars 2007, pour appeler leur attention sur cette résolution et les résolutions 60/22 et 61/34 de l'Assemblée générale, sur les rapports de la Commission du droit international sur les travaux de ses cinquante-septième⁶ et cinquante-huitième⁷ sessions, respectivement.

79. Pour le Séminaire de droit international, des contributions ont été versées en 2006 par les gouvernements des pays suivants : Allemagne (12 195 dollars); Autriche (10 883 dollars); Chine (6 046 dollars); Chypre (2 060 dollars); Croatie (6 500 dollars); Finlande (4 740 dollars); Hongrie (3 360 dollars); Irlande (6 046 dollars); Mexique (7 500 dollars); Norvège (4 551 dollars); Nouvelle-Zélande (3 153 dollars); République tchèque (3 000 dollars) et Suisse (9 160 dollars). En 2007, des contributions ont été versées par l'Autriche (12 150 dollars); Chypre (6 880 dollars); la Finlande (5 298 dollars); la Nouvelle-Zélande (3 491); le Royaume-Uni (12 150 dollars) et la Suisse (12 295 dollars).

80. Pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les pays suivants ont versé des contributions en 2006 : Chypre (2 280 dollars); Irlande (6 547,73 dollars); Nouvelle-Zélande (3 152,50 dollars); Portugal (1 269,40 dollars); Saint-Siège (3 000 dollars); et Trinité-et-Tobago (5 000 dollars). En 2007, des contributions ont été versées par Chypre (2 300 dollars), l'Irlande (6 710 dollars) et Trinité-et-Tobago (5 000 dollars) et le Venezuela (République bolivarienne du) (5 000 dollars).

81. Pour la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer, des contributions ont été versées en 2006 par Chypre (2 000 dollars) et Monaco (10 000 dollars), et en 2007, par Chypre (7 160 dollars), l'Irlande (6 710 dollars), Monaco (10 000 dollars) et le Royaume-Uni (28 000 dollars).

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 10 (A/60/10).

⁷ Ibid., soixante et unième session, Supplément n° 10 (A/61/10).

82. Pour le Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI, des contributions ont été versées en 2006 par le Mexique (5 000 dollars) et Singapour (2 000 dollars); et Singapour a versé une autre contribution en 2007 (2 000 dollars).

83. Pour la Médiathèque de droit international des Nations Unies, le Mexique a versé une contribution de 3 000 dollars en 2006.

B. Exercice biennal 2008-2009

84. En admettant que les recommandations concernant les publications juridiques des Nations Unies soient adoptées, les frais de manutention et d'expédition des publications qui paraîtront en 2008 et 2009 seraient couverts par les montants prévus aux chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

85. En ce qui concerne l'attribution de bourses dans le cadre du Programme relatif au droit international, et éventuellement le versement d'indemnités pour frais de voyage aux participants aux cours régionaux de perfectionnement organisés durant l'exercice biennal, un montant de 437 100 dollars est inscrit au chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, sous réserve que l'Assemblée générale approuve les directives et recommandations relatives à ces programmes.

86. Si l'Assemblée générale en décidait ainsi, le Secrétaire général lancerait à nouveau des appels pour obtenir le versement de contributions volontaires au Programme. Les fonds correspondants auraient comme les années précédentes pour principal objectif, sous réserve des considérations d'ordre pratique, de permettre d'accorder un plus grand nombre de bourses aux candidats originaires de pays en développement, en sus du minimum autorisé par l'Assemblée générale au titre des crédits ouverts au budget ordinaire.

V. Réunions du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

A. Composition du Comité consultatif

87. Dans sa résolution 58/73, l'Assemblée générale a désigné 25 États Membres pour siéger au Comité consultatif du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2007. Ces États sont les suivants : Allemagne, Canada, Chypre, Colombie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Italie, Jamaïque, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République islamique d'Iran, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay.

B. Examen des rapports du Secrétaire général aux quarante et unième et quarante-deuxième sessions du Comité consultatif

88. Au paragraphe 15 de sa résolution 60/19, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-deuxième session de l'exécution du Programme en 2006 et 2007.

89. Dans le cadre de la rédaction du rapport qui lui était ainsi demandé, le Secrétaire général a établi à l'intention des quarante et unième et quarante-deuxième sessions du Comité consultatif un rapport d'étape⁸ en 2006 et un projet de rapport en 2007 (A/AC.117/2007/L.1) couvrant les activités menées pendant l'exercice biennal 2006-2007 par les divers organismes ayant participé à l'exécution du Programme.

90. À la quarante et unième session du Comité consultatif, tenue le 9 novembre 2006, les membres du Comité ci-après étaient représentés : Allemagne, Canada, Chypre, Colombie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Ghana, Italie, Jamaïque, Kenya, Mexique, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay. Étaient également représentés l'UNITAR et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer.

91. À la quarante-deuxième session du Comité consultatif, tenue le 22 octobre 2007, les membres du Comité ci-après étaient représentés : Allemagne, Canada, Chypre, Colombie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay. Étaient également représentés l'UNITAR et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer.

92. Les quarante et unième et quarante-deuxième sessions étaient présidées par Robert Tachie-Menson (Ghana).

93. Virginia Morris, juriste hors classe de la Division de la codification, a fait office de secrétaire aux deux sessions du Comité consultatif.

94. Lors de l'examen du rapport d'étape et du projet de rapport, les membres se sont interrogés sur la pertinence, dans une formation juridique, de l'un des sujets du Séminaire de droit international de 2006. Ils ont également débattu des modifications qu'il était proposé d'apporter à la base de données électroniques de la Section des traités. À la quarante-deuxième session, ils ont jugé satisfaisant que le coût du développement de cette base ait été récupéré. Des renseignements ont été demandés sur le coût total par rapport aux recettes attendues des utilisateurs, afin d'évaluer l'efficacité que pouvait avoir dans d'autres contextes un mécanisme producteur de recettes de cette sorte. Enfin, certaines délégations se sont félicitées de la structure du rapport et de sa présentation par département. On a fait observer que cette nouvelle économie était également utile du point de vue de l'examen des activités de l'Organisation touchant l'application des lois.

⁸ Document de séance 1, en date du 11 août 2006.